

Fermeture du centre d'asile temporaire de Bure, le calme retrouvé ?

Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Réponse du Gouvernement

La fermeture du centre d'asile temporaire de Bure au 31 janvier 2025 marque la fin d'une période durant laquelle le Canton du Jura, plus particulièrement l'Ajoie, a été appelé à jouer un rôle certes indirect, mais important dans la gestion de la migration en Suisse, par la mise à disposition par la Confédération des infrastructures militaires de la Place d'armes de Bure pour répondre aux besoins accrus d'hébergement liés à la crise ukrainienne et à l'augmentation des demandes d'asile ordinaires. Bien que la gestion opérationnelle de ce centre ait relevé de la compétence exclusive de la Confédération, plusieurs institutions cantonales ont été mises à contribution, notamment dans le domaine de la sécurité publique et de l'encadrement social.

Le Gouvernement tient à exprimer sa reconnaissance aux autorités fédérales, en particulier le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), pour la qualité des échanges et des mesures mises en place afin de limiter les impacts de cette exploitation sur la population locale, ainsi qu'aux habitants concernés pour leur accueil et leur compréhension des situations quelquefois difficiles inhérentes à la gestion de ce types de centre.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Le Gouvernement peut-il confirmer que l'apaisement ressenti par la population est une réalité et non une simple impression ?

Le Gouvernement confirme qu'immanquablement la fermeture du centre a conduit à une amélioration du sentiment général de sécurité de la population, en particulier de Bure et de Porrentruy. Ce constat repose sur plusieurs indicateurs : les sollicitations adressées à la police cantonale, aux services sociaux et à l'AJAM concernant des incivilités ou des incidents impliquant des résidents du centre ont pratiquement cessé depuis le début de l'année 2025.

De plus, la Police cantonale a constaté un très léger fléchissement des infractions commises en Ajoie sur la période du 1er février au 30 juin 2025, par rapport à la même période en 2024, ce qui confirme un apaisement partagé par la population:

Nombre d'infractions commises en Ajoie	01.02.2024 - 30.06.2024	01.02.2025 - 30.06.2025
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	121	113
Loi sur l'introduction du Code pénal Suisse (LiCPS)	21	6
Loi sur les stupéfiants (LStup)	55	41
Infractions contre le patrimoine (sans les escroqueries)	299	296

Enfin, les retours des communes et des exploitants des transports publics corroborent cette impression générale d'apaisement.

2. Le Gouvernement peut-il dresser un bilan de l'impact de la présence du centre d'asile temporaire de Bure sur le canton, en particulier depuis sa fermeture ? Ce bilan devrait inclure les éléments suivants :

Interventions des institutions cantonales

Nombre d'interventions de la Police cantonale et d'autres institutions cantonales (pompiers, services sociaux, etc.) liées directement ou indirectement au centre durant sa période d'activité.

Durant la période d'activité du centre, la Police cantonale et la Police communale de Porrentruy ont été régulièrement sollicitées pour des interventions en lien avec des incivilités ou des infractions principalement mineures, dans les transports publics et dans certains commerces de Porrentruy. Une présence policière accrue, en coordination avec l'entreprise de sécurité privée mandatée par le SEM, a été organisée pour assurer la sécurité et la tranquillité publique. La police cantonale souligne la bonne collaboration avec les partenaires fédéraux et privés en matière de prévention, de médiation et d'intervention. Des chiffres plus précis que ceux indiqués à la réponse à la question no 1 ne peuvent toutefois pas être fournis.

Incidences économiques négatives

Évaluation des dégâts, déprédations, pertes ou manque à gagner pour les prestataires de services cantonaux (par exemple, transports publics) et pour les entreprises locales.

Les surcoûts liés aux mesures de sécurité renforcées, aux déprédations mineures et aux incivilités dans les transports publics sont à relever, mais ne sont pas chiffrables. Il est vraisemblable qu'une faible partie de la clientèle locale a renoncé temporairement à utiliser les transports publics par crainte de comportements inappropriés. Le Gouvernement relève toutefois qu'aucun dégât majeur, ni préjudice significatif n'a été documenté en ce qui concerne les commerces locaux ou les infrastructures publiques.

Incidences économiques positives

Évaluation des gains potentiels, des augmentations de rentrées d'impôts et de l'impact sur l'activité économique locale (par exemple, bouchers, magasins d'alimentation, menuisiers, entrepreneurs) liés à la présence du centre.

Le Gouvernement relève que la présence du centre a également eu des effets économiques positifs pour la région :

- La Confédération a versé au canton du Jura un total de Fr. 1'372'817 pour la période 2022-2024, sous forme d'un forfait annuel, calculé sur le nombre de lits mis à disposition, indépendamment du taux d'occupation.
- Cette exploitation a généré environ CHF 3,5 millions d'achats de prestations auprès de fournisseurs locaux (traiteur, boulangerie, blanchisserie, pharmacie, etc.), contribuant dans une part importante au chiffre d'affaires d'entreprises jurassiennes.
- La fréquentation de la ligne de bus desservant Bure a sensiblement augmenté : le nombre quotidien de montées et descentes à l'arrêt « Bure, Casernes » est passé de 50 en 2019 à 120 en 2024, générant des recettes supplémentaires.
- Enfin, les requérants ont contribué à la réalisation d'environ 20 000 heures de travaux d'intérêt général au bénéfice de nombreuses communes et associations locales, dans le cadre de collaborations bien accueillies.

S'agissant des rentrées d'impôts, il n'est pas possible d'établir de lien de causalité mesurable entre la présence du centre et une quelconque augmentation des recettes fiscales.

Dès lors, le Gouvernement dresse un bilan plutôt positif de l'exploitation du Centre d'asile temporaire de Bure : il a permis à la région de remplir ses obligations de solidarité nationale et d'accueillir des personnes en situation de détresse, tout en générant quelques tensions ponctuelles voire la commission d'infractions, mais, le plus souvent, elles ont été supportables pour la population locale. La fermeture du centre a été bien accueillie et le sentiment général de sécurité s'est désormais amélioré.

Le Gouvernement remercie la population, les communes concernées, les services cantonaux et les partenaires fédéraux pour leur engagement et leur collaboration tout au long de cette période particulière, marquée à la fois par des défis importants mais aussi de généreux élans de solidarité et de résilience.

Delémont, le 12 août 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître